Infor'Ama

Le journal d'informations de la Commune d'Amay

N° 39 • Janvier 2018 • www.amay.be

Dans ce numéro

p 2
- Nouveau look
- Info santé
- Conteneur vert

p 3
- News Extra-scolaire
- Repas CPAS
- Glutton

p 4-5
- Plan déneigement

p 6
- Stage de Carnaval
- Actions Sports 2018

p 7
- Tribune politique

p 8
- Cyber Espace
- Académie Marcel Désiron
- Agenda

Le Mot du Collège

CHÈRES CITOYENNES ET CHERS CITOYENS DE JEHAY, AMPSIN, OMBRET, FLÔNE ET AMAY, CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

2017 fut une année marquée par le changement ; particulièrement au sein des services offerts par l'Administration communale avec le **déménagement d'infrastructures importantes :** l'Académie, Amay'nagement, la Bibliothèque et plus récemment l'Office du Tourisme, notamment. **Quatre chantiers d'envergure qui visent le même objectif : offrir un meilleur service à la population amaytoise.**

Le 1er juillet dernier, toute l'équipe de **l'Académie** intégrait ses nouveaux locaux, situés dans l'ancienne école Les Marronniers, entièrement rénovée. Ce nouvel espace permet de développer de nouveaux projets artistiques mais aussi d'améliorer la qualité d'accueil des élèves, toutes générations confondues, et du corps professoral.

Le 4 juillet, c'était au tour du magasin **Amay'nagement** d'inaugurer un espace complètement restauré. C'est dans l'ancienne buvette, qui jouxte le terrain derrière l'Administration communale, que l'équipe vous accueille désormais dans un cadre plus lumineux et plus spacieux. Rappelons qu'Amay'nagement vous permet d'acheter à des prix très accessibles des meubles et autres utilitaires de la vie quotidienne, avec dorénavant un coin puériculture plus conséquent et ponctuellement une bourse aux jouets et un **Repair Café** qui a connu un très beau succès pour ses premiers rendez-vous !

Depuis le 31 juillet, la **Bibliothèque** et la **Ludothèque** ont pris leurs quartiers à la Gare d'Amay. Le bâtiment a fait également l'objet d'une rénovation complète et d'aménagements pour accueillir le lecteur dans un cadre douillet qui invite à prendre du temps pour soi mais aussi à créer des moments de rencontre.

Enfin, l'**Office du Tourisme** a déménagé en novembre dernier dans une bâtisse entièrement rénovée au cœur d'Amay. Véritable bijou d'architecture pratique avec une efficace utilisation des deniers, ce lieu d'exception très bien soutenu par le Commissariat Général au Tourisme qui a pris en charge une bonne partie de la rénovation, permettra d'accueillir, d'informer et de conseiller les visiteurs et amoureux du patrimoine. Les richesses touristiques d'Amay seront valorisées par le biais de vitrines, de capsules vidéos et de photos. Une inauguration officielle aura lieu lors de la réouverture de la saison touristique 2018 et chaque habitant de notre Commune aura l'occasion de (re)découvrir l'histoire de notre Cité Millénaire.

Dans un contexte budgétaire difficile avec beaucoup de transferts de charges vers les Communes (sécurité, pensions) et sans augmentation d'impôts depuis plus de 10 ans, nous poursuivons la **mise en œuvre de travaux utiles pour améliorer la qualité de vie des Amaytois(es).** Depuis plusieurs années, nous avons entrepris de **grands travaux d'égouttage et de réfection de voiries,** avec cette année, la fin du chantier de tout le quartier de Bende et l'important chantier de la rue Petit Rivage. D'autres chantiers sont prévus, notamment dans le centre d'Amay. Des travaux d'envergure sont aussi en cours de réalisation dans toutes les **implantations scolaires ;** notre volonté étant d'améliorer le quotidien des enfants.

2017, c'était aussi la poursuite de la **redynamisation du centre et de nos commerces de proximité** avec l'organisation **d'événements** conviviaux : **l'organisation d'un parcours d'artistes** en mai dernier. Cette 1ère édition a rassemblé 21 artistes dans 12 lieux d'accueil qui avaient la singularité pour la plupart d'être des commerces.

Plus récemment « **Amay en Fête** », avec le désormais **très beau Marché de Noël** qui prend de l'ampleur chaque année mais aussi la **2e édition des « Amaytoises » :** des festivités qui se sont déroulées tout un week-end cette fois-ci (du 8 au 10 septembre) et pour lesquelles nous remercions chaleureusement nos partenaires et services communaux qui contribuent par leur synergie et leur dynamisme à fédérer les Amaytois(es) et développer ce rendez-vous sportif et convivial de la rentrée.

L'année 2017 fut aussi marquée par la diversification de nos **fêtes foraines**, le gros travail entamé au sein de la **Régie sportive Ama'Sports** (les Beach, la 1e Course de caisses à savon,…) et au cœur des Quartiers avec notamment le soutien à la Team Rorive, aux **15 comités** de Quartiers qui décuplent cette solidarité et aux nombreuses associations qui créent du lien et du service. 2 nouveaux groupements carnavalesques Amaytois ont rejoint la grande famille amoureuse de notre folklore qui regroupe maintenant plus de 10 groupes communaux !

N'oublions pas non plus nos actrices et acteurs des **secteurs sociaux, publics et associatifs,** qui, au quotidien, par une action discrète et essentielle, oeuvrent sur le terrain afin de donner un maximum d'aide aux citoyens en difficulté.

Nous remercions tous nos bénévoles pour leur engagement sociétal, dans les écoles, associations, clubs sportifs, dans notre bibliothèque, à Amay'nagement, à la Radio,…

2018 sera une année de défis. Avec des projets importants Privés/Publics au cœur d'Amay qui devraient répondre à une demande d'offres de logements adaptés à notre époque, aux personnes à mobilité plus réduite mais aussi anticiper les futures demandes de nos ainés, pour qu'ils puissent rester heureux le plus longtemps possible au cœur de notre Commune. Avec aussi, la concrétisation de notre regroupement médical au sein d'un centre accessible à toutes et tous qui pourrait à l'avenir attirer de nouveaux prestataires en maintenant une médecine générale de proximité ! Beaucoup d'autres défis sont dans les cartons et ne demandent qu'à sortir selon vos besoins et vos envies.

Fort de ce bilan et motivés par ces défis d'avenir à relever ensemble, nous vous souhaitons une année remplie d'heureux moments partagés. Cultivons le bonheur, l'amour, l'amitié et l'entraide afin de permettre à la convivialité de se pérenniser et de bâtir un futur solidaire au sein de notre belle commune.

Bonne année à toutes et tous !! ■

Le Collège d'Amay

Nouveau look pour l'Infor'Ama

Édité mensuellement, **votre journal d'informations communales, fait peau neuve dès le mois de février.**

Distribué par points de dépôt dès la première semaine de chaque mois, les lecteurs amaytois auront la surprise de découvrir **un tout nouveau look le mois prochain.**

Depuis 2014, ce sera le 2e changement de look, avec toujours le même objectif pour le service Communication : rendre lisibles et attractives les informations que l'on communique. La mise en page, l'ajout d'images et de textes en couleurs permettront de davantage mettre en valeur les rubriques du journal.

Espérons que vous lui réserverez un bon accueil !

>> Une info pour votre santé <<

Un nouveau Protocole Disparition Seniors

Le vendredi 15 décembre 2017, la signature officielle du Protocole Disparition Seniors s'est déroulée à l'Administration communale d'Amay.

Suite au Protocole Disparition Seniors en institution mis en place par la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale, la Ligue Alzheimer ASBL initie le protocole dans le cadre du *domicile*.

Le Protocole Disparition Seniors est un partenariat entre la Zone de Police Meuse-Hesbaye, la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale, le Parquet, la Ligue Alzheimer ASBL, les Administrations communales (Pour Amay, la mise en place se fera via l'agent Proxidem et le Conseil Consultatif Communal des Aînés) et les services fournissant l'aide et des soins à domicile (CPAS, Services d'Aides familiales,….)

Une réception était organisée **le vendredi 15 décembre dernier pour marquer l'adhésion officielle des partenaires.**

Après une brève présentation du Protocole (par la Cellule des Personnes Disparues) et des engagements pour les partenaires, la représentante de la Ligue Alzheimer, Mme Ganci, a collecté les différents protocoles afin de les faire signer par les différents partenaires.

La signature officielle du Protocole permet à l'ensemble des partenaires adhérents actifs sur le territoire de la zone de Police de disposer d'un outil efficace pour identifier une personne disparue atteinte de démence : **une fiche identitaire.**

Parce que chaque minute compte en cas de disparition, l'instauration préventive d'une fiche identitaire permettra de débuter rapidement les recherches.

Cette dernière sera placée d**ans une boîte au frigo du domicile de la personne.** Il s'agit d'un endroit facilement identifiable et qui existe chez tous. Un autocollant aux couleurs du projet sera collé sur la boîte afin qu'elle soit facilement repérée par les premiers intervenants. La dernière page de la fiche devra également être collée derrière la porte d'entrée du domicile. Cela, afin d'indiquer aux intervenants extérieurs qu'une fiche a été réalisée et qu'elle se trouve dans le frigo. La fiche devra être donnée à la police lors du constat d'une disparition. Vous pouvez également donner une copie de la fiche aux membres de votre entourage.

La fiche identitaire reprend les informations nécessaires à la police pour débuter les recherches :

- *Photographie(s) récente(s) de la personne · Ses coordonnées· Ses caractéristiques physiques· Sa tenue vestimentaire du jour· Ses médications· Itinéraires et endroits potentiels de recherche· Les coordonnées des personnes de contact*

Plus d'infos ? Contactez notre échevine des Affaires sociales, du Plan de cohésion sociale, du logement et du Conseil Consultatif Communal des Aînés, Catherine Delhez au **0498/381 718 ou via e-mail catherine.delhez@amay.be**

Bonnes pratiques en cas de gel

A l'approche de l'hiver, voici quelques conseils afin de protéger votre conteneur vert du gel.

A cause des températures négatives, il arrive parfois que des déchets organiques restent « collés » dans le conteneur lors de la vidange.

En pratique, seul le poids de déchets effectivement vidangés est comptabilisé. L'utilisateur du conteneur n'est donc pas pénalisé dès lors que la majorité du contenu de son conteneur est tout de même vidangé.

Attention toutefois : même si une partie des déchets reste « collée », une seule vidange sera effectuée afin de ne pas devoir comptabiliser plusieurs vidanges de la même poubelle.

En pratique, pour éviter tout désagrément dû au gel, nous recommandons aux utilisateurs de stocker dans la mesure du possible leur conteneur dans un endroit à l'abri du gel (garage, cave, etc.) et de tapisser le fond du conteneur avec du papier journal pour éviter que des déchets gelés y adhèrent lorsqu'il est vidangé.

Si votre conteneur n'est pas du tout vidé, à cause du gel, vous pouvez annuler la levée en contactant le call center d'Intradel au 04/240.74.74.

Par contre, s'il a été partiellement vidé, l'annulation de la levée n'est pas possible, les kilos évacués étant comptabilisés avec cette levée.

Quoi de neuf à l'Extra-scolaire ?

Devenir pompier : un rêve d'enfant qui s'est concrétisé pour une journée seulement, mais quelle journée ! En effet, le 22 novembre dernier, les enfants de l'Extra-scolaire ont eu l'opportunité de visiter la caserne des pompiers de Huy dans le cadre de leur projet : *A la découverte des métiers*.

Ce métier « héroïque » en a fait rêver plus d'un… Nos petits bouts sont repartis avec des images plein les yeux : une ambulance et ses équipements, mais aussi les camions et les accessoires. Ils ont même pu prendre en main une lance incendie ou encore tester l'oxymètre de pouls.

Cerise sur le gâteau, les enfants ont reçu une petite formation pour apprendre à retrouver une borne incendie sur une carte et ont eu la joie de voir la grande échelle déployée!

C'était top! Nous tenons vraiment à remercier la caserne pour leur accueil et pour ce moment de complicité passé avec les petits.

Toutes les photos sur www.amay.be ou sur notre page Facebook !

News du CPAS

Ce qui change au 1er janvier 2018

Jusqu'à présent, le service des repas du CPAS préparait et distribuait au domicile du bénéficiaire un repas chaud complet (potage, plat, dessert) chaque lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Au 1er janvier 2018, les repas seront livrés froids.

Pourquoi ce changement ? Il faut savoir que les aliments étaient jusqu'alors cuits, mis en chambre froide et réchauffés avant la livraison. Suite à une enquête menée par le CPAS en mai 2017, il apparaît que 79% des bénéficiaires qui commandent un plat le réchauffent à nouveau au micro-ondes, une fois livré.

Ce qui n'est pas l'idéal pour préserver les valeurs nutritives. D'où la décision de livrer les repas froids qui devront être réchauffés au micro-ondes ou au four traditionnel.

« Après avoir recontacté personnellement nos bénéficiaires, nous avons constaté qu'une seule personne ne possédait pas de micro-ondes mais bien un four traditionnel. Il restait encore 4 personnes pour lesquelles ce changement était problématique. Pour ces dernières, une assistante sociale se rendra sur place pour les guider. Un mode d'emploi sera également apposé sur les barquettes et les livreurs prendront le temps d'aider les personnes en difficulté », nous précise Luc Mélon, Président du CPAS.

Un repas pour le samedi pourra toujours également être livré froid le vendredi.

Le prix du repas est établi en fonction des revenus et de la composition du ménage. Ce service s'adresse à tout le monde mais en priorité à toute personne en difficulté, aux personnes âgées, handicapées ou famille en difficulté momentanée (exemple : retour d'une hospitalisation). Toute demande est formulée auprès des travailleurs sociaux, du responsable des cuisines (de 6h à 14h) ou de Leslie JANISWESKI.

Dans la mesure de ses possibilités, le service peut préparer un menu respectant les prescriptions médicales (diabétique, menu sans sel).

Infos et inscriptions ? « La Table de la Paix-Dieu » - Contactez Leslie JANISZEWSKI au 085/310 330.

Un atout majeur pour la propreté et l'image de notre commune

Nouvel outil pour le service Environnement: le ***Glutton***, un aspirateur électrique efficace de déchets urbains.

Dans le cadre du soutien financier (partiel) du projet BeWapp de la Région wallonne, l'Administration communale d'Amay s'est équipée de ce nouvel outil. Ce dernier a été mis en service le 16 novembre 2017.

D'un régime omnivore (canettes, mégots, papiers, déjections canines, feuilles…) et très gourmand, il sera un outil très précieux dans le combat pour la propreté de nos centres urbains.

Avec les mêmes équipes, Glutton permet des passages plus fréquents (au moins 3 jours/semaine) et rend donc notre commune plus propre. Une formation spécifique a eu lieu le 15 novembre dernier pour 2 ouvriers affectés à cette tâche et leur responsable d'équipe. L'engin sillonne d'ores et déjà nos centres urbains (principalement Amay et Ampsin). Une remorque adaptée permet d'utiliser l'engin dans les 21 quartiers de la Commune. L'équipement a coûté pas moins de 26.840,59 €.

AMAY EN MODE « PLA

Même si l'hiver dernier a été particulièrement doux et clément, l'Administration communale d'Amay s'est préparée afin de faire face aux intempéries de cet hiver. Pour ce faire, le plan de déneigement est opérationnel. Ce dernier prévoit l'intervention d'une équipe formée qui a donc pour mission de veiller sur l'ensemble des voiries communales, avec pour unique objectif : la sécurité des usagers de la route et des piétons.

Ce plan, à la fois préventif et curatif, a pour but :

1) de fixer les règles ;

2) de préciser les ressources et l'organisation du déneigement ;

3) de définir le rôle des services communaux et des citoyens.

1) Règles à respecter

Le règlement administratif prévoit que chaque particulier est responsable du déneigement du trottoir et/ou accotement devant sa maison ou son immeuble.

Il est important de préciser que les zones de stationnement doivent être impérativement respectées pour faciliter le passage du véhicule de déneigement.

La Commune a en charge le déneigement des voiries communales, des accès aux écoles et aux bâtiments communaux.

2) Ressources et organisation du plan

Les ressources

Le personnel du service Travaux est formé pour le déneigement : connaissance des règles et des normes, des itinéraires, du type de neige,… L'équipe d'intervention est constituée de huit à dix hommes dont 3 chauffeurs et 3 accompagnateurs. Nous pouvons activer ce service de garde en fonction des conditions climatiques. Il est opérationnel du 1er décembre au 31 mars 24h/24 et 7/7. Nous travaillons par équipe de pauses. La première de 05h à 13h et la seconde de 13 à 21h. En fonction de conditions plus particulières, nous avons la possibilité d'organiser une équipe de nuit.

La Commune d'Amay dispose d'un chasse-neige et d'un engin de déneigement 4x4 plus petit pour atteindre les rues étroites et isolées.

Des réserves de sel ont également été constituées de la manière suivante :

- 150 tonnes de sel en vrac et 25 big bags (calcium) sont disponibles dans les stocks de la Province.
- 100 tonnes de sel en vrac sont disponibles au dépôt communal.

Organisation du plan

Le déneigement est organisé en fonction de la hauteur de la neige et des informations météorologiques. Lors d'un épisode neigeux, la Commune s'efforce de dégager les rues le plus vite possible. Si la neige tombe partout au même moment, les engins et les hommes, eux, ne peuvent être partout à la fois. Un circuit prioritaire est donc établi. Il tient compte des grands axes de circulation, du type de voie (desserte des écoles, voirie empruntée par les bus,…) et de la fréquence d'utilisation mais aussi des conditions météo complémentaires (ex : congères). Il est utile de rappeler que le déneigement des rues prioritaires profite à tout le monde car lorsque l'on quitte son domicile, on est amené à fréquenter ces rues.

En parallèle du déneigement des voiries, un déneigement manuel est prévu pour créer des cheminements piétonniers d'accès aux écoles et aux bâtiments communaux. **En outre, il appartient à chaque citoyen de dégager et sécuriser le trottoir devant son habitation** (conformément aux articles 9 et 10 du Règlement Général de Police de la Commune d'Amay).

La durée du déneigement varie suivant l'importance des chutes de neige et le moment de la journée (en moyenne 3h par tournée). Il faut savoir que les opérations sont facilitées la nuit. En plein jour, la circulation, plus dense à certains endroits, ralentit les manœuvres.

Les équipes effectuent des rondes afin de contrôler l'état du réseau routier. Le responsable fait systématiquement un état des lieux de la situation et identifie où il y a lieu d'intervenir à nouveau, mécaniquement ou manuellement pour améliorer le déneigement.

3) Rôles des services communaux et des citoyens

Les services communaux

Le personnel du service Travaux veille à ce que les engins soient en ordre de marche (camion et épandeuse) et à ce qu'ils soient stationnés dans un local chauffé.

A titre préventif, un

rôle de garde du personnel d'intervention est également assuré selon les pauses suivantes: 05h – 11h et 11h - 17h. Après 17h, si les conditions climatiques se détériorent, l'équipe continue à veiller toute la nuit jusqu'à ce que l'équipe du matin prenne le relais. C'est le responsable de garde qui a le rôle de déclencher le plan de déneigement et de faire sortir les équipes.

Ce sont les informations collectées à l'IRM (Institut Royal Météorologique) qui nous sont transmises via notre relais Ethias et celles prélevées sur les sites météo qui sont prises en compte pour déclencher le plan. Les équipes interviennent alors pour épandre et/ou pousser la neige en fonction des conditions climatiques et selon **deux itinéraires préétablis.** Ces derniers peuvent être consultés via **www.amay.be**

Le service Environnement dégage et traite les cours d'écoles, les trottoirs et les accès vers les bâtiments communaux.

Un dépôt de sacs est prévu par la Commune, à destination des riverains, dans divers endroits « stratégiques » de la Commune (la rue des Croupets, la rue des Briquetiers, les rues escarpées du quartier des Mirlondaines, etc.) lorsque ceux-ci sont difficilement accessibles. Un réapprovisionnement est également mis en place.

Les citoyens

En cas de chute de neige, il appartient à chaque citoyen :

- de dégager et de sécuriser le trottoir devant son habitation car vous êtes responsable en cas d'accident ;
- de ne pas déblayer la neige provenant de son entrée privée en la jetant sur la route ;
- de dégager si possible la grille d'avaloir si existante. En évitant d'entasser la neige dans les caniveaux, cela facilitera l'écoulement au moment de la fonte de neige ;
- si des sacs de sel sont mis à disposition (cf. supra), ces derniers doivent être exclusivement utilisés sur la voirie.

Il est également recommandé que les personnes isolées, malades et/ou ayant des soins journaliers se signalent auprès de **Laurence Malchair,** agent communal et secrétaire du Conseil Consultatif des Aînés, au **085/830 811.**

Elle relayera l'information auprès des comités ou des régies de quartier afin de déneiger leur trottoir au plus vite. De manière générale, afin de rompre l'isolement dont nos aînés sont parfois

victimes, nous vous encourageons à aider les voisins isolés et à faire preuve de solidarité.

Nous vous rappelons également que vous pouvez faire appel à **l'Agence Locale pour l'Emploi** d'Amay via les chèques ALE (5,95 €/heure), pour tous types de petits travaux (Place Adolphe Grégoire, 3 - 4540 AMAY)
085/215.827 – e-mail : **alemamay@gmail.com**

Derniers conseils pour la route…

Vous pouvez faciliter le travail des équipes communales.

- Respectez la signalisation.
- Adaptez votre conduite lorsque vous circulez sur des routes enneigées et glissantes : roulez à une allure très modérée, pas d'accélération, de freinage brutal ni de coup de volant afin de ne pas perdre le contrôle de votre véhicule.
- Déplacez-vous seulement en cas de besoin en prenant soin de consulter les infos trafic et météo au préalable, et avec des équipements appropriés (optez pour des pneus hiver ou neige lorsque la température est inférieure à 7°C).
- Ne vous engagez pas sur une voie non dégagée au risque de vous bloquer et de stopper le véhicule.
- Laissez la priorité aux engins de salage ; en circulant dans leurs traces vous aurez moins de risques de glisser ou de vous égarer sur le bas-côté.
- Si vous disposez d'un garage, rentrez votre voiture ; d'une part, vous n'aurez pas à la déneiger ou à enlever le verglas, d'autre part, vous faciliterez le passage des engins de déneigement.
- Ne stationnez pas sur les trottoirs de manière à permettre le passage du matériel communal.

Il est aussi inutile de s'en prendre au personnel de déneigement. Ils font le maximum pour respecter les consignes qui leur sont données.

Nous contacter

Le service des Travaux d'Amay, pendant les heures d'ouverture, de 8h à 16h, au 085/830 830.

La zone de police Meuse-Hesbaye, en cas d'urgence exclusivement, au **085/848 950** et cela, en dehors des heures d'ouverture du service Travaux.

Stage de Carnaval " 7 Arts, toute une histoire "

Quand ?

Du Lundi 12 février au vendredi 16 février 2018, de 9h à 16h.

Accueil payant en supplément dès 7h30 et jusqu'à 17h30. 1€ par moment d'accueil. Maximum 10€ supplémentaires. Paiement lors de l'inscription.

Pour qui ?

Les enfants entre 2,5 ans et 12 ans.

Pour faire quoi ?

« Une histoire pour découvrir 7 arts (l'architecture, la sculpture, les arts visuels, la musique, la littérature, les arts de la scène, le cinéma)... 7 arts pour créer une histoire... Un stage où l'imaginaire a la place principale, où tu pourras inventer et façonner tes personnages et où tout peut arriver! C'est TOI qui décides! »

Où ?

Site des Mirlondaines, Rue Terres Rouges 16, 4540 AMAY.

Pour combien ?

Amaytois : 40€/semaine pour le 1er enfant, 35€/semaine pour le second, 30€/semaine pour le troisième et les suivants ;

Non-Amaytois : 70€/semaine pour le 1er enfant, 65€/semaine pour le second et 60€/semaine pour le troisième et les suivants.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font dorénavant en ligne via notre formulaire disponible sur le site communal www.amay.be (page d'accueil) ou via le lien suivant : **https://goo.gl/forms/9PCjiMIaOYWOamdf1**

Des formulaires papiers se trouvent à l'accueil de l'Administration communale, dans les écoles (affiches Mémo de Mathilda) et dans les locaux du service Accueil extrascolaire (Place Sainte-Ode 1).

Si vous optez pour le formulaire papier, le document est à rendre au service Accueil extrascolaire soit en le déposant dans leurs locaux, soit en le renvoyant par courrier à : Administration communale d'Amay, Chaussée Freddy Terwagne 76, 4540 AMAY ou par mail : **extrascolaire@amay.be**

Le nombre de places par groupe étant limité, ce formulaire seul n'équivaut pas à une inscription. Un courrier de confirmation vous sera envoyé afin de valider votre inscription et de vous transmettre les données de paiement (à effectuer dans les deux semaines). Si malheureusement, il n'y avait plus de places disponibles, le service vous contactera par téléphone.

En cas de non-paiement dans le délai imparti, l'inscription sera purement et simplement annulée.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 28 JANVIER 2018.
Attention : 48 places disponibles.

Infos : Pascale Wirtel, responsable de service - 085/233 765
e-mail : pascale.wirtel@amay.be

Actions Sports 2018

Soucieux d'encourager la pratique sportive de manière régulière des enfants et jeunes gens, le CSLI (Centre Sportif Local Intégré) accorde, aux jeunes Amaytois(es), via AMASPORTS - ACTIONS SPORT - une prime pour l'inscription à un club sportif amaytois ou une activité organisée par AMASPORTS pour une saison couvrant toute ou partie de l'année civile en cours, selon les modalités suivantes :

REMPLIR UNE DES CONDITIONS SUIVANTES :

1. Familles nombreuses (attestation de la caisse ou composition de ménage)
2. Familles monoparentales (composition de ménage)
3. Familles bénéficiant du R.I.S. (attestation du C.P.A.S.)
4. Familles dont une personne est handicapée à au moins 80% (attestation)
5. Familles dans lesquelles le chef de famille est chômeur complet, prépensionné ou pensionné (attestation de l'organisme)

L'enfant **(âgé de 1 an à 18 ans)** doit avoir un des parents domicilié sur la commune d'Amay.

La contribution doit couvrir une partie de la cotisation annuelle à un **club sportif amaytois** ou à une **activité** organisée par AMASPORTS.

L'introduction de la demande se fait **via le formulaire (disponible sur www.amay.be**) établi par AMASPORTS et la(les) pièce(s) justificative(s) ad hoc.

La demande doit être adressée à : ACTIONS SPORT- Monsieur Didier Lacroix, Président de AMASPORTS (Centre Sportif Local Intégré d'AMAY), 235, chaussée de Tongres à 4540 AMAY.

Le comité d'attribution est composé du Président et de deux autres membres du comité de Direction.

La contribution (l'action sport) est fixée à 30 € par enfant et par année civile (pour une enveloppe fermée par année de 1.500 €). Cette somme sera remboursée sur base de la preuve de paiement et de la remise des pièces justificatives.

Plus d'infos ? Contactez AMASPORTS, Chaussée de Tongres 235, 4540 AMAY - tél : 085/31.46.64 : halldessports@amay.be

Droit de parole : la Tribune libre des groupes politiques représentés au Conseil communal

ecolo Ampsin Flône Jehay Ombret Amay

Chères Amaytoises, Chers Amaytois,

Après avoir passé, nous l'espérons, de bonnes fêtes de fin d'année, ce premier numéro de l'Infor'Ama est l'occasion de ***vous souhaiter une merveilleuse année 2018 !***

C'est également le début d'une nouvelle année particulière, car le 14 octobre auront lieu les prochaines élections communales. Ce sera l'occasion d'élire une nouvelle équipe.

Nous sommes plus que jamais motivés à prolonger nos actions à la tête de la commune, avec vous !

Saine gestion des deniers publics, diminution de la dette *communale* ***sans augmentation des taxes****, création de* ***services d'aide*** *à la population resteront nos axes prioritaires. Bien sûr, la transparence restera de mise, dans nos projets et dans notre gestion.*

Avec la volonté de continuer à améliorer la situation de toutes les entités d'Amay, nous espérons que les débats à venir seront constructifs et positifs. L'enjeu est votre bien-être à toutes et tous, et pas le pouvoir.

En ce début d'année, nous sommes en train de constituer notre liste. Nous présenterons une équipe qui alliera l'expérience, la motivation, le renouvellement et aussi l'ouverture. L'ouverture signifie ***qu'ECOLO Amay*** *désire accueillir toute personne qui a la volonté de mener des projets avec nous, d'enrichir notre vision et nos horizons.*

Les bonnes volontés seront accueillies, quel que soit le niveau de participation :

- amener des idées et rester dans l'ombre,

- donner un coup de main lorsque c'est nécessaire,

- participer activement à la campagne,

- être actif dans une des structures liées à la commune.

Intéressé(e) ?

Prenez contact avec la locale ECOLO d'Amay ou avec un de nos mandataires.

Nous vous souhaitons à toutes et tous, ***une très bonne année 2018 !*** *Que celle-ci soit* ***une année de paix et de bonheur.***

Toute l'équipe ***ECOLO Amay***

slecoloamay@gmail.com

AMAY PLUS LA FORCE DE NOS IDEES

Elections Communales 2018

Transmettez-nous votre candidature !

L'ensemble des membres du Mouvement AMAY.PLUS vous souhaitent une très bonne année 2018 en tout domaine.

2018, année importante pour notre belle Commune et son Avenir avec vous !

Dans la perspective de la constitution définitive de la liste qui sera présentée aux élections communales du 14 octobre 2018, notre Mouvement vous ouvre ses portes !

En effet, la vie communale est forgée par ses citoyens au cœur de leur foyer, de leur quartier, de leur action associative, culturelle ou sportive …

La démocratie ne peut vivre que si les citoyens y participent pleinement …

Dans le cadre de l'esprit d'ouverture de notre liste, vous pouvez transmettre votre candidature pour le 20 février prochain au plus tard avec l'envoi de vos coordonnées complètes et d'un petit texte d'une dizaine de lignes motivant votre désir de figurer sur notre liste AMAY. PLUS !

Pour nous joindre :

Mouvement AMAY.PLUS

Rue Paix Dieu, 4

4540 AMAY

0475/48.47.05

be.tilman@skynet.be

Soutenez le Mouvement AMAY.PLUS

PS

Chères Amaytoises, Chers Amaytois, Chères amies, Chers amis,

C'est pour nous un immense plaisir de vous souhaiter une très heureuse année 2018!

Une année pendant laquelle, notre groupe politique continuera son travail de proposition tant dans les instances que sur le terrain.

A l'écoute de la population l'équipe du PS d'Amay poursuivra ses visites de quartier et ses rencontres avec les citoyens; une nouvelle année à relayer et trouver des solutions pour les interrogations des citoyens (les conseillers communaux et CPAS sont à votre disposition).

Une année qui sera aussi électorale (élection communale : le dimanche 14 octobre). Notre groupe proposera un programme réaliste et réalisable ainsi que chiffré, sur les thématiques qui sont à la fois proches de nos valeurs et des attentes de la population. À cet effet, l'enquête publique lancée en novembre 2017 et clôturée le 08/12, a été un réel succès, tant par le nombre de réponses que par la qualité des suggestions formulées.

Comme formulée par notre assemblée générale du 14 octobre 2017, la présentation de notre tête de liste ainsi que des axes de cette campagne se dérouleront fin janvier 2018.

Une année à être Proche de vouS.

Voilà l'ambition des socialistes amaytois, voilà nos vœux les plus chers pour 2018.

Excellente année à tous.

Pour le PS d'Amay

Mélanie Goddevrind, Pascale Fouarge, Angelo Ianiero, Benoît Wanzoul et Daniel Basiau

Initiations et perfectionnement informatiques

Le Cyber Espace d'Amay continue ses activités en 2018

L'atelier informatique du CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) a pour but d'aider les Seniors d'Amay à mieux utiliser leur ordinateur ou tablette. Ces formations sont données en cours collectif.

Où et Quand ? Tous les lundis (hors congés scolaires) de 14 à 17h dans la salle du Conseil à l'Administration communale d'Amay (2e étage)

Modalités : On vient avec son PC ou sa tablette.

Ce premier semestre 2018, Mobi'Tic (service provincial) en collaboration avec le Cyber Espace proposera également quatre formations spécifiques :

- **mercredi 31 janvier :** Conférence "Découvrir le monde du matériel numérique"
- **mardi 13 mars :** Gérer au quotidien un compte de messagerie en ligne
- **lundi 16 avril :** Rechercher efficacement des renseignements sur Internet
- **mardi 8 mai :** Opter pour l'utilisation de la banque en ligne en toute sécurité

Ces séances se déroulent dans la salle du Conseil de l'Administration communale, soit le matin de 9h30 à 12h, soit l'après-midi de 13h à 15h30

(à préciser lors de l'inscription). Ces formations sont gratuites et le matériel est fourni.

Conditions de participation : Inscription préalable nécessaire en contactant le service du Plan de Cohésion sociale de la Commune d'Amay au 085/830 811.

Quoi de neuf à l'Académie ?

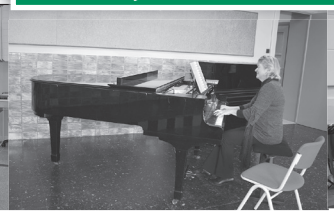
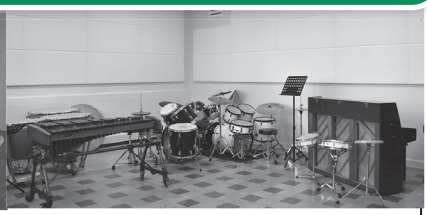

C'est dans son nouveau bureau que nous avons rencontré Mr. Pollet, Directeur de l'Académie Marcel Désiron. Depuis leur déménagement dans l'ancienne école des Marronniers (complètement rénovée) l'été dernier, toute l'équipe a pris ses marques et est pleinement opérationnelle.

La configuration des lieux est optimale. Un secrétariat baigné de lumière et centralisé au cœur du bâtiment pour plus de proximité avec les élèves et les professeurs.

Des locaux spacieux qui offrent un cadre de travail plus agréable tant pour le corps professoral que pour les étudiants.

Un écran digital qui diffuse des infos internes (horaire, salle de cours,…) mais aussi de l'actu et des événements de l'Académie et de la Commune.

Et enfin, un couloir fraîchement repeint qui fait l'objet **d'un projet de galerie** nous explique Mr. Pollet : *la lumière, l'espace et le lieu se prêtent bien à l'accueil d'expos photos.* **Avis donc aux photographes amateurs ou professionnels !**

Rappelons que le Royal Photo Club Amay a ses quartiers à l'étage du bâtiment.

Agenda

Du lundi 1er janvier au lundi 31 décembre	Ecolage de conduite de véhicules militaires – cfr. www.amay.be
Du lundi 1er au mardi 2 janvier	Fermeture de l'Administration communale
Jeudi 4 janvier (entre 11h45 et 13h15)	Test sonore des sirènes de la centrale nucléaire de Tihange
Du mardi 10 au mercredi 11 janvier	Manœuvres militaires – Exercice de lecture de carte- cfr. www.amay.be
Du vendredi 12 au mercredi 17 janvier	Iles de Paix – Campagne 2018 (www.ilesdepaix.org)
Mercredi 24 janvier	Conseil Communal – cfr. www.amay.be
Du vendredi 26 au dimanche 28 janvier	Campagne Action Damien (www.actiondamien.be)
Dimanche 28 janvier	Clôture inscriptions Stage Carnaval - cfr. p.6
Mercredi 31 janvier	Formation Mobi'TIC - cfr. p.8

Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter **"Rendez-vous"**, le journal bimestriel du Centre culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le **calendrier d'Intradel**.

Infor'Ama | Janvier 2018
Mensuel d'informations de la Commune d'Amay
Editeur Responsable : le Collège communal

Distribué par points de dépôt dès la première semaine de chaque mois (sauf juillet / août).
En PDF via le site www.amay.be ou par mail sur demande à
office.tourisme@amay.be | Ch. Roosevelt, 10 | ☎ 085 31 44 48

Commune d'Amay
Un passé plein d'avenir AMAY